

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 38 Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants: 37

Date de convocation: 06/12/2018

OBJET: PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2018 PAR BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 13 Décembre , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, BERNADAC, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations:

JL.PUJOL (Fourques) à CRUCQ Nadine
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
P.BELLEGARDE (Passa) à C.VILA
R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
T.VOISIN (Thuir) J.CHEREZ
D.RUIZ (Thuir) à M.FERRER
N.MON (Thuir) à R.OLIVE
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
S.RAYNAL (Thuir) à L.BERNARDY
L.FERRER (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)

Monsieur Francis AUSSEIL est élu secrétaire de séance. Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

ID: 066-246600449-20181213-136_18_PART_BA-DE

136 /2018

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2018 DU BUDGET PRINCIPAL PAR LES BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT:

VU le vote du Budget Principal et des budgets annexes Eau potable et Assainissement en date du 30.03.2018 pour l'exercice 2018

VU la nomenclature comptable applicable, et le guide du Comité de fiabilité des Comptes locaux en date de Sept.2018, autorisant notamment les flux financiers réciproques entre budget principal et ses budgets annexes

Le Président RAPPELLE à l'Assemblée que par le vote des budgets annuels, sont prévus le reversement forfaitaire des budgets annexes Eau potable et Assainissement des frais de fonctionnement au budget principal.

Il **INDIQUE** qu'à la demande du Comptable Public, il convient de prévoir, par délibération, ces participations, n'étant pas individualisées dans le document budgétaire.

Ainsi il RAPPELLE que : Les budgets annexes Eau Potable et Assainissement participent à la charge des frais d'administration générale par reversement d'un montant annuel de 50 000€ par budget annexe au budget principal pour l'exercice 2018.

Les frais remboursés correspondent aux dépenses réelles réparties forfaitairement, tenant compte du coût du personnel mis à disposition, et des frais de fonctionnement (occupation des bâtiments, fluides, véhicules, fournitures...)

A la demande du comptable public de Thuir, le Conseil est appelé à confirmer sa position par délibération, pour permettre les écritures comptables 2018.

Le Conseil Communautaire, OUÏ l'exposé de son Président Après en avoir délibéré valablement, A l'unanimité,

<u>CONFIRME</u> ses décisions budgétaires 2018, et <u>APPROUVE</u> le reversement forfaitaire des budgets annexes de l'Eau potable et de l'Assainissement, pour 50 000€ chacun, au budget principal 2018, au titre de leur participation aux frais de fonctionnement.

<u>DIT</u> que communication de ladite délibération sera faite au comptable dans les plus brefs délais, afin de prendre en charge les écritures comptables associées.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

René OLIVE